

SEANCE DU 29 JUIN 1967

COMpte-RENDU

La séance est ouverte à 15 h. 25 en présence de tous les membres du Conseil.

M. le Président PALEWSKI donne la parole à M. MARCEL rapporteur de l'affaire n° 67-443 relative à un recours en annulation formé par M. GRATIANT contre l'élection de M. SABLE dans la 3e circonscription de la Martinique.

L'un des griefs invoqués dans cette affaire portant sur la manière dont ont été établies les listes électorales et la preuve étant apportée qu'au premier tour de scrutin, deux électeurs ont voté deux fois, M. LUCHAIRE demande qu'un supplément d'information soit ordonné sur ce point.

Cette demande est repoussée par sept voix contre une et une abstention.

La requête est rejetée.

M. DUPORT présente ensuite le rapport concernant la requête n° 67-432 de M. DECHIZEAUX contre l'élection de M. GERBAUD dans la 1ère circonscription de l'Indre.

La requête de M. DESCHIZEAUX est rejetée par six voix contre deux (MM. GILBERT-JULES et CASSIN) et 1 abstention (M. LUCHAIRE).

M. LUCHAIRE a en fait réservé son vote jusqu'à l'examen de la rédaction de la décision car il souhaitait voir inscrire dans celle-ci qu'il appartenait à M. DESCHIZEAUX, maire de Châteauroux, de vérifier la validité des demandes de vote par correspondance.

Sur le rapport de M. JACCOUD la requête n° 67-500 présentée par M. TEARIKI contre l'élection de M. SANFORD en Polynésie française est également rejetée, contre l'avis de M. GILBERT-JULES.

La séance est levée à 19 h. 10.

Les originaux des décisions seront annexés au présent compte-rendu.